

Call for Expression of Interest

Accès aux services WASH essentiels, préparation aux urgences et transition progressive vers les systèmes nationaux et locaux en République démocratique du Congo

HCR/COD/2026/008

1 Timeline

Posted	Sep 7, 2026
Clarification Request Deadline	Sep 27, 2026
Application Deadline	Sep 30, 2026
Notification of Results	Nov 6, 2026
Start Date	Jan 1, 2027
End Date	Dec 31, 2027

2 Locations

- A Congo, Dem. Rep.
 - a Nord-Ubangi
 - b Nord-Ubangi
 - c Sud-Ubangi
 - d Nord-Ubangi
 - e Sud-Ubangi
 - f Ituri
 - g Bas-Uele
 - h Ituri
 - i Ituri
 - j Haut-Uele
 - k Sud-Kivu
 - l Nord-Kivu
 - m Sud-Kivu
 - n Sud-Kivu
 - o Sud-Kivu
 - p Sud-Kivu
 - q Sud-Ubangi
 - r Nord-Ubangi

3 Sector(s) and area(s) of specialization

- A WASH and Environment
 - a Hygiene
 - b WASH in emergencies
 - c Water

4 **Issuing Agency**

UNHCR

5 **Project Background**

République démocratique du Congo demeure confrontée à une crise humanitaire prolongée, alimentée par les conflits armés, les déplacements forcés, les catastrophes naturelles, les effets du changement climatique et les urgences sanitaires récurrentes. Ces facteurs exercent une forte pression sur les ressources naturelles et les services sociaux de base, notamment l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. L'accès insuffisant à des services WASH sûrs expose les populations à des maladies hydriques et féco-orales et accroît certains risques de protection. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap sont particulièrement exposés. Les populations ciblées sont les réfugiés centrafricains dans l'Ex-Équateur et le Bas-Uélé, les réfugiés Sud-Soudanais en Ituri et dans le Haut-Uélé, ainsi que les réfugiés burundais au Sud-Kivu. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, aux politiques nationales et à l'approche Nexus Humanitaire–Développement–Paix, le partenariat combinera deux fonctions : une capacité ciblée de préparation et de réponse rapide aux urgences ; et la transition progressive des services WASH récurrents vers les autorités, services techniques, opérateurs et structures communautaires compétents. La prestation directe devra être proportionnée aux besoins, limitée dans le temps lorsque les conditions le permettent, et assortie de jalons de transfert, de garanties de continuité et de mécanismes de redevabilité. Le projet relève principalement de la Priorité stratégique 3 de la Stratégie pluriannuelle 2027–2030 du HCR en RDC — préparation et réponse aux urgences — et contribue aux priorités de protection et de solutions par le renforcement des systèmes nationaux et locaux, l'inclusion et le partage des responsabilités. Problèmes prioritaires • Accès insuffisant ou discontinu à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones ciblées ; • Faible fonctionnalité, maintenance et financement des ouvrages et services WASH existants ; • Capacités limitées de préparation, de déploiement rapide et de réparation en situation d'urgence ou d'épidémie ; • Risques de protection, d'exclusion et d'inaccessibilité, particulièrement pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées ; • Dépendance à des dispositifs parallèles et insuffisance des mécanismes de transfert vers les systèmes nationaux, locaux et communautaires ; • Risques environnementaux et climatiques affectant la sécurité, la fonctionnalité et la durabilité des services WASH. Population cible, portée et durée • Réfugiés centrafricains : Ex-Équateur et Bas-Uélé ; réfugiés sud-soudanais : Ituri et Haut-Uélé ; réfugiés burundais, Rwandais, Rapatriés Congolais : Sud-Kivu. • Période initiale : du 1er janvier au 31 décembre 2027, avec possibilité d'extension jusqu'en 2030 sous réserve de la performance, des besoins, des ressources et de la stratégie de transition. • Les organisations postulant pour plusieurs zones doivent présenter un budget détaillé et séparé par zone. Exigences de la proposition • Analyse des besoins fondée sur des données récentes, datées et sourcées, avec ciblage justifié et données ventilées lorsque disponibles ; • Logique d'intervention reliant besoins, activités, produits, résultats et impact, assortie d'indicateurs, de cibles, d'un registre des risques et d'une stratégie de sortie ou de transfert ; • Capacité de préparation et de réponse rapide : équipes mobilisables, accords d'approvisionnement ou stocks, procédures d'activation, réparation rapide et délais de déploiement ; • Mécanismes de redevabilité, de participation communautaire, de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, d'inclusion et de protection des données ; • Respect des principes humanitaires, de la confidentialité, du principe de ne pas nuire et des règles et procédures applicables du HCR.

6 **Expected Results**

Impact attendu D'ici 2030, les personnes déplacées de force dans les zones ciblées disposent, en situation d'urgence comme dans les contextes de transition, d'un accès sûr, équitable et durable aux services WASH essentiels, tandis que la gestion des services récurrents est progressivement intégrée dans les systèmes nationaux, locaux et communautaires compétents. Résultats attendus • Les populations ciblées disposent d'un accès adéquat aux services WASH essentiels pendant les urgences et les périodes de transition, conformément aux normes applicables et aux besoins évalués. • Les autorités, services techniques, opérateurs et structures communautaires disposent de capacités renforcées pour assurer l'exploitation, la maintenance, le suivi de la qualité et la continuité des services. • Des mécanismes formalisés de transition et de transfert sont établis avec des jalons, responsabilités, besoins de financement, garanties de continuité et modalités de réengagement clairement définis. • Les systèmes WASH soutenus améliorent leur fonctionnalité, leur rapport coût-efficacité et leur résilience grâce à des solutions techniques, énergétiques et environnementales adaptées au contexte. Principaux produits • Évaluations des besoins, données désagrégées, suivi de la fonctionnalité et de la qualité des services, indicateurs mesurables et mécanismes de suivi

adaptés au contexte ; • Mécanismes accessibles de participation, retour d'information et plainte, avec prise en compte de l'âge, du genre, du handicap, de la diversité et des risques de protection ; • Réhabilitation, adaptation ou développement ciblé de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs, accessibles et assortis de dispositifs réalistes d'exploitation, de maintenance, de contrôle de qualité et de financement ; • Approches communautaires de promotion de l'hygiène et de changement de comportement, notamment en contexte de risque épidémique et de déplacement ; • Coordination renforcée avec les autorités, acteurs WASH, partenaires de développement et structures communautaires afin d'éviter les duplications et de préparer la transition ; • Mesures proportionnées d'efficacité énergétique, de protection des bassins versants, de lutte contre l'érosion, de gestion des déchets et de résilience climatique lorsqu'elles sont directement liées à la sécurité et à la durabilité des services WASH. Le partenaire devra identifier, pour chaque zone, les services à maintenir en réponse directe, ceux pouvant être transférés, les entités destinataires, les capacités et ressources nécessaires, les jalons de transfert, les risques de rupture et les garanties de continuité. Le transfert ne sera engagé que lorsque les capacités techniques, institutionnelles et financières minimales seront réunies. Pour assurer la protection adéquate des personnes déplacées de force et des apatrides, le HCR demande aux partenaires d'adhérer aux normes sectorielles applicables, décrites dans les domaines de spécialisation du HCR :

<https://supportcso.unpartnerportal.org/hc/en-us/articles/19272970373527-Areas-of-Specialization>

7 Indicative Budget

-

8 Other Information

Les notes conceptuelles doivent inclure toutes les activités proposées pour la mise en œuvre dans une zone géographique. Les organisations postulant pour plusieurs zones géographiques sont tenues de soumettre une note conceptuelle avec un budget détaillé et séparé par zone géographique. Les partenaires potentiels doivent s'engager à concevoir, mettre en œuvre et suivre les activités du projet, et à en rendre compte, conformément aux directives, règles et procédures du HCR, y compris, mais sans s'y limiter, la gestion de projet, la gestion financière, la gestion des achats, la gestion de l'environnement et la gestion des ressources humaines, etc. Les partenaires potentiels sont priés de respecter les principes humanitaires fondamentaux et le Code de conduite du HCR, en accordant une attention particulière aux principes de confidentialité et de "Ne pas nuire". Les partenaires potentiels doivent adhérer à la politique de tolérance zéro du HCR à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels (circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13). Les organisations non gouvernementales nationales et internationales intéressées en République Démocratique du Congo (RDC) sont invitées à soumettre des notes conceptuelles et autres documents requis au HCR, comme indiqué ci-dessous : i. Note conceptuelle : La note conceptuelle doit être concise et contenir des informations claires sur les activités proposées en précisant le domaine d'impact, le domaine de résultats et les activités spécifiques que le partenaire est en mesure de mettre en œuvre, en indiquant le lieu de mise en œuvre. Elle ne doit pas être une proposition de projet entièrement développée. La note conceptuelle doit être soumise dans le modèle joint au présent appel à manifestation d'intérêt (annexe 1). ii. Déclaration du partenaire : Les partenaires potentiels qui n'ont jamais travaillé avec le HCR sont tenus de soumettre une copie signée du formulaire de déclaration du partenaire (annexe 2). iii. Formulaire d'auto-évaluation et déclaration sur les capacités de l'organisation en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) (annexe 3) iv. Autres documents requis : Toutes les ONG candidates sont tenues de soumettre les documents obligatoires suivants : a. Preuve d'enregistrement légal valide en RDC : certificat d'enregistrement auprès du Ministère ayant les affaires sociales dans ses attributions pour les ONG nationales (fournir la personnalité juridique ou l'accusé de réception de la demande de personnalité juridique (F92) ou l'autorisation de fonctionnement en cours de validité) ; accord-cadre ou le certificat d'enregistrement en vigueur auprès du Ministère ayant dans ses attributions le secteur visé pour les ONG internationales ; b. Profil de l'ONG et ses statuts ; c. Manuel de passation de marchés (si non inclus dans le Manuel de procédures administratives et financières) d. Manuel de procédures administratives et financières ; e. Manuel de prévention des fraudes (si non inclus dans le Code de conduite), L'absence d'un document obligatoire entraîne une pénalité de trois points par document manquant, imputée sur le critère 1 (gestion de projet), dans la limite de dix points. Remarques importantes : Toutes les organisations candidates, nationales et internationales, doivent être enregistrées sur le portail des partenaires des Nations Unies (<https://unpartnerportal.org>) et y soumettre l'ensemble des documents requis, y compris la note conceptuelle, le budget et les autres documents justificatifs, au plus tard le 30 septembre 2026 à 23h59, heure de Kinshasa. Le portail constitue le canal exclusif de soumission ; aucune soumission par courrier électronique ne sera acceptée. Les adresses de contact indiquées ci-dessus sont réservées aux demandes de clarification. Clauses générales : - Le présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas une offre contractuelle et ne crée aucun droit à la conclusion d'un accord de

partenariat. Le HCR se réserve le droit de ne donner suite à aucune candidature, de retenir une proposition en tout ou en partie, ou de la circonscrire à certaines zones ou certains sous-secteurs. - Seules les notes conceptuelles obtenant un score global d'au moins 70 points sur 100, sans note inférieure à 50 pour cent sur les critères 4 et 5, seront considérées pour recommandation au Comité de Gestion des Partenariats. Les organisations non retenues pourront solliciter un retour d'information écrit. - Les candidats sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel. - Les notes conceptuelles doivent être soumises en français et ne pas excéder dix pages hors annexes. - Le HCR s'engage à faire preuve d'une diligence raisonnable et à mener le processus de sélection des partenaires de manière objective, cohérente, transparente et opportune. - Toutes les organisations candidates recevront une notification écrite sur le résultat du processus de sélection.

9 Selection Criteria

Name	Description	Weight
Project management	Capacité de l'organisation à réaliser les objectifs du projet et à en rendre compte, appréciée au regard de la solidité de ses systèmes de gestion financière et de contrôle interne, de sa performance sur les projets antérieurs et des résultats des audits et vérifications disponibles. Ce qui est évalué : • Systèmes financiers et contrôle interne: manuel de procédures administratives et financières en vigueur couvrant la séparation des fonctions, les autorisations de dépenses et la trésorerie ; opinion des trois (3) derniers audits externes ; politique antifraude et canal de signalement ; procédures opérationnelles standards et accord-cadre avec un prestataire de services financiers lorsque des interventions monétaires sont proposées. • Suivi, évaluation et gestion des données: outils de collecte, fréquence, responsabilités et circuit de validation des données ; dispositif de protection des données personnelles des personnes prises en charge, conforme aux principes de confidentialité et de ne pas nuire ; ponctualité et conformité des rapports produits sur les projets cités en référence. • Performance antérieure et gestion des risques (y compris les risques de sécurité): résultats des évaluations de performance, audits et vérifications des trois dernières années, y compris pour les projets financés par le HCR ; capacité à opérer dans les sites où les conditions de sécurité sont jugées à risque, attestée par une présence effective et par des politiques et procédures de gestion des risques de sécurité. • Coût-efficacité et contribution propre : respect du ratio indicatif de 70 pour cent de coûts opérationnels directs et de 30 pour cent maximum de coûts de support, avec classification correcte du personnel de mise en œuvre directe ; cohérence et justification des coûts unitaires par résultat ; contribution propre ou cofinancement clairement indiqué et quantifié. Preuves attendues : manuel de procédures administratives et financières ; manuel de passation de marchés et liste de contrôle de la capacité de passation de marchés; rapports d'audit ou états financiers audités des trois derniers exercices; manuel de prévention des fraudes ou section correspondante du Code de conduite ; manuel et guide de sécurité ; budget détaillé par zone géographique ; le cas échéant, procédures relatives aux interventions monétaires et preuves de cofinancement, registre des risques.	15

Local experience and presence	Ancrage opérationnel de l'organisation dans les zones visées et expérience démontrée dans le domaine d'intérêt, appréciés au regard de sa présence effective, de sa connaissance du milieu, de sa capacité d'accès aux populations et de la confiance dont elle bénéficie auprès des communautés. Ce qui est évalué : • Présence opérationnelle dans les zones ciblées : nombre de zones visées par la note conceptuelle dans lesquelles l'organisation dispose d'un bureau ou d'une antenne opérationnelle à la date de soumission ; ancienneté de la présence continue dans chaque zone, exprimée en années ; effectifs actuellement déployés, ventilés par fonction et par sexe ; capacités logistiques et administratives disponibles sur place. • Diversité des partenariats et financements : expérience dans la mise en œuvre de projets similaires financés par plusieurs bailleurs et agences autres que le HCR, démontrant la capacité de l'organisation à respecter différentes exigences de gestion, de financement, de reporting et de conformité. • Expérience démontrée dans le domaine d'intérêt : projets mis en œuvre au cours des trois dernières années dans les sous-secteurs visés, couvrant les phases d'urgence, de stabilisation et de transition vers les solutions durables ; tableau synoptique complet et conforme au format demandé (année et durée en commençant par les plus récents, lieu, bailleur et partenariat, intitulé, population couverte y compris les chiffres, domaines précis du projet, objectifs, cibles et résultats, motif de fin de projet ou de partenariat) ; proportion des cibles atteintes sur les projets cités. • Accès, acceptation communautaire et ancrage local: démonstration factuelle de la capacité d'accès aux populations dans les zones visées, y compris là où opèrent des groupes armés non étatiques ; proportion de personnel recruté localement ; dispositifs d'appui à l'autogestion communautaire et collaboration documentée avec les structures communautaires des personnes prises en charge. Preuves attendues : profil de l'organisation et statuts ; organigramme actualisé indiquant les implantations et la composition des équipes ; tableau synoptique des projets et interventions ; preuve d'enregistrement légal valide en RDC et, le cas échéant, autorisations provinciales ; rapports finaux, évaluations externes ou attestations de bonne exécution délivrées par les bailleurs ; références de bailleurs ou partenaires récents avec coordonnées vérifiables.	15
Innovative approach	Durabilité, résilience et approches innovantes: Aptitude de la proposition à produire des effets qui perdurent au-delà du financement, à renforcer les capacités nationales et locales et à mobiliser des approches nouvelles ou reproductibles. Ce qui est évalué : • Durabilité des résultats et stratégie de sortie : stratégie de sortie ou de transfert progressif précisant les jalons, les responsabilités et les capacités à transférer ; identification explicite des résultats destinés à perdurer et des conditions de leur pérennité ; mesures de renforcement de la résilience des populations assorties d'indicateurs. • Renforcement des systèmes nationaux et locaux et localisation : activités précises de développement des capacités des acteurs étatiques et des organisations locales, avec cibles chiffrées ; contribution à l'inclusion des personnes prises en charge dans les systèmes nationaux, notamment l'état civil, la justice et les services sociaux ; le cas échéant, modalités de partenariat équitable avec des organisations locales, y compris la part du budget transférée et la participation aux décisions. • Innovation, environnement et nexus : approches innovantes ou reproductibles décrites avec leur valeur ajoutée mesurable par rapport aux pratiques courantes ; prise en compte opérationnelle des considérations environnementales et climatiques dans la conception des activités ; articulation démontrée avec les acteurs de développement et de consolidation de la paix dans les zones visées. Preuves attendues : sections correspondantes de la note conceptuelle ; exemples documentés de transferts réussis sur des projets antérieurs ; protocoles d'accord ou lettres de partenariat avec des acteurs nationaux ou locaux ; le cas échéant, politique environnementale de l'organisation et tout autre document / information pouvant renseigner sur les différents points d'évaluation.	15

Relevance of proposal to achieving expected results	Adéquation de la proposition aux objectifs de l'appel, aux priorités stratégiques du HCR et aux besoins établis des populations concernées, ainsi que cohérence de la logique d'intervention proposée. Critère assorti d'un seuil minimal : une note inférieure à 10 points sur 20 est éliminatoire. Ce qui est évalué : • Alignement stratégique : correspondance explicite et vérifiable entre les activités proposées et les sous-secteurs et zones de l'appel ; contribution démontrée aux priorités stratégiques du HCR 2027 à 2030 et aux résultats du plan pluriannuel, avec renvoi aux domaines d'impact et de résultats correspondants ; absence de duplication avec les interventions existantes, attestée par une analyse des acteurs présents. • Analyse des besoins et compréhension du contexte: analyse fondée sur des données récentes, datées et sourcées, ventilées par âge, genre et diversité lorsque disponibles ; identification précise des populations ciblées avec chiffres de planification par zone et par sous-secteur, et justification du ciblage ; prise en compte documentée des risques de protection propres à chaque zone visée, y compris les contraintes d'accès. • Logique d'intervention et théorie du changement: théorie du changement ou logique d'intervention reliant de manière cohérente besoins, activités, produits, résultats et impact, avec hypothèses explicites ; cibles chiffrées, réalistes et proportionnées au budget et à la durée de mise en œuvre ; contribution aux solutions durables, à l'autonomie et à l'inclusion des personnes prises en charge. Preuves attendues : note conceptuelle conforme au modèle joint (annexe 1) ; cadre logique ; théorie du changement ; sources citées pour l'analyse des besoins, notamment évaluations conjointes, données de monitoring et statistiques officielles ; budget détaillé permettant de vérifier la proportionnalité des cibles.	20
Sector expertise and experience	Expertise technique de l'organisation dans les sous-secteurs proposés, qualité de l'approche retenue et capacité à atteindre les résultats annoncés, y compris en situation d'urgence. Critère assorti d'un seuil minimal : une note inférieure à 10 points sur 20 est éliminatoire. Ce qui est évalué : • Expertise sectorielle et ressources humaines qualifiées: adéquation vérifiable entre les profils du personnel clé proposé et les sous-secteurs visés, en termes de qualifications, d'années d'expérience en protection et d'expérience en RDC ou en contexte comparable ; présence de personnel technique spécialisé pour chaque sous-secteur proposé. • Qualité technique de l'approche proposée: conformité aux normes internationales applicables; clarté et cohérence des activités, produits et résultats attendus pour chaque sous-secteur et chaque zone ; pertinence de l'approche au regard des besoins identifiés, du contexte opérationnel et des populations ciblées ; description opérationnelle des circuits de référencement vers les services existants. • Cadre de résultats, risques et préparation aux urgences: indicateurs spécifiques, mesurables, assortis de cibles et de sources de vérification ; analyse des risques programmatiques avec mesures d'atténuation propres à chaque zone ; capacité de préparation et de réponse aux urgences démontrée par des mécanismes concrets tels qu'équipes mobiles, stocks, procédures d'activation et délais de déploiement constatés sur des réponses antérieures. Preuves attendues : organigramme du projet et composition de l'équipe ; curriculum vitae ou profils synthétiques du personnel clé ; description technique des activités dans la note conceptuelle ; cadre de résultats et matrice des risques ; procédures opérationnelles standards sectorielles de l'organisation ; exemples documentés de réponses d'urgence antérieures ; et tout autre document permettant d'apprécier l'expertise technique, la qualité de l'approche proposée et la capacité de mise en œuvre de l'organisation.	20

Experience working with UN	Coordination, redevabilité et expérience de travail avec les Nations Unies: Insertion de l'organisation dans les mécanismes de coordination et les partenariats institutionnels, solidité de ses dispositifs de redevabilité envers les populations affectées et de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et expérience de collaboration avec les Nations Unies. Ce qui est évalué : • Coordination et partenariats institutionnels: participation active et vérifiable aux mécanismes de coordination pertinents dans les zones visées, notamment les groupes de travail et sous-groupes sectoriels, avec indication de la régularité de participation ; partenariats formalisés avec les institutions gouvernementales nationales et locales compétentes. • Redevabilité envers les populations affectées et PEAS : mécanisme fonctionnel de retour d'information et de gestion des plaintes, décrivant les canaux accessibles, le traitement, les délais de réponse et la boucle de retour vers les communautés ; politique PEAS datée et approuvée, point focal désigné, formation du personnel attestée, procédure de signalement et de référencement des victimes ; résultat de l'auto-évaluation PEAS et, pour les organisations déjà évaluées dans le Portail des partenaires des Nations Unies, niveau de capacité enregistré, assorti d'un plan de renforcement lorsque ce niveau est insuffisant ; adhésion explicite à la politique de tolérance zéro (ST/SGB/2003/13) et au Code de conduite du HCR. • Âge, genre, diversité et inclusion : intégration opérationnelle des principes AGD dans le ciblage, la conception et le suivi des activités, avec données ventilées ; mesures concrètes d'inclusion des personnes handicapées et des autres groupes à risque, notamment l'accessibilité, l'identification proactive et l'adaptation des services ; approches favorisant la cohésion sociale et la participation communautaire. • Expérience avec les Nations Unies et engagement de localisation: accords de partenariat antérieurs avec des agences des Nations Unies au niveau pays ou global, listés par années et avec montants ; enregistrement complet et à jour sur le Portail des partenaires des Nations Unies ; engagement documenté en faveur de la localisation, y compris, pour les organisations internationales, les modalités de collaboration avec les acteurs nationaux. Preuves attendues : formulaire d'auto-évaluation et déclaration PEAS (annexe 3) ; politique PEAS et Code de conduite ; description du mécanisme de plaintes dans la note conceptuelle ; attestations de formation PEAS du personnel ; attestations ou comptes rendus de participation aux mécanismes de coordination ; protocoles d'accord avec les institutions gouvernementales nationales ou locales ; profil complété sur le Portail des partenaires des Nations Unies ; déclaration du partenaire (annexe 2) pour les nouveaux partenaires.	15
----------------------------	---	----

10 Attachments

Description	URL
Appel à Manifestation d'intérêt_008/2026_WASH_RDC	Download the document here
Autres documents	Download the document here
Modèle de Note de Synthèse (Note conceptuelle), Déclaration du partenaire,	Download the document here

11 Concept Note Template

[Download the document here](#)

12 For more information on this partnership opportunity, and to apply, please visit

[UN Partner Portal](#)